

# BILAN 2016

## Soutien du FPSP sur le dispositif « *Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)* »

### OPCA

#### Introduction

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

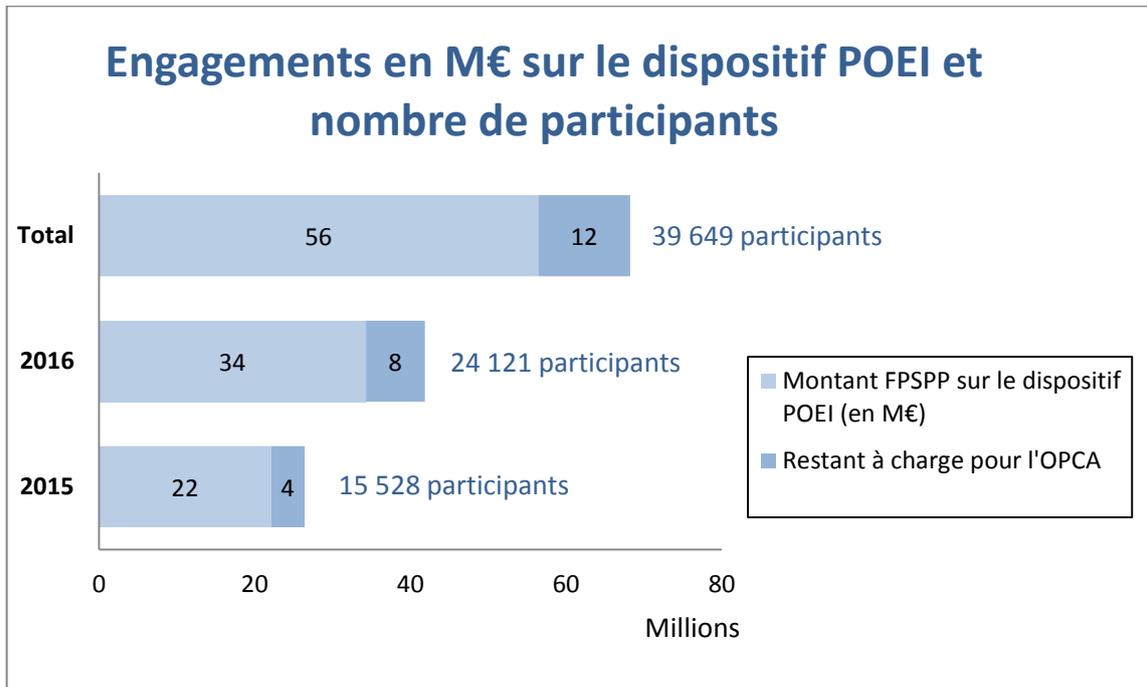
Le présent bilan propose de rendre compte des résultats relatifs au dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI). Ce dernier a fait l'objet d'un appel à projets publié depuis 2011.

La POEI<sup>1</sup> permet à un ou plusieurs demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (indemnisés ou non) ou salariés en CDDI ou CUI de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise auprès de Pôle emploi.

---

<sup>1</sup> Est une réponse à l'article 3.4.4 de la convention cadre 2015-2017 conclue entre l'Etat et le FPSP et dans l'esprit des dispositions de l'article 115 de l'ANI du 5/10/2009

Le FPSPP intervient pour tout ou partie des coûts de formation supportés par l'OPCA dans la limite d'un coût horaire moyen de 7€HT<sup>2</sup>. Il finance aussi des dépenses de mise en œuvre forfaitisées à hauteur de 5,65% des dépenses de participants.



	2015	2016	TOTAL
Coût moyen par participant	1617€	1724€	1670,5€
Durée moyenne par participant	215h	211h	213h
Coût horaire moyen par participant	7,5€/h	8,2€/h	7,85€/h

## 1 Appréciation du dispositif

### 1.1 Éléments déterminants dans la conduite du projet

La POEI a connu une forte montée en puissance en 2016 en raison de l'engagement des OPCA sur la mise en œuvre du plan 500 000 formations supplémentaires impulsé par l'Etat. Le contexte propre aux branches professionnelles/secteurs confirme également cette tendance. Des perspectives

<sup>2</sup> Pour les engagements pris en charge par année civile

<sup>3</sup> Données issues des enquêtes LCS 2016 et 2017, portant uniquement sur les dépenses de participants et données détaillées en annexe 1

économiques favorables liées à un projet de développement (Toyota, PSA, Airbus, par exemple) ou de création d'entreprise peuvent être à l'origine de forts besoins en recrutement.

Les procédures de gestion liées à la mise en œuvre du dispositif semblent aujourd'hui mieux maîtrisées. Les OPCA notent que les freins constatés lors des exercices précédents ont été levés. En effet, l'accord de réciprocité produit les effets escomptés lorsqu'il est connu et facilite grandement le traitement des POEI ; les délais sont alors raccourcis et les dossiers plus vite engagés.

En termes de partenariat avec Pôle emploi, les OPCA affirment qu'avec les années les relations sont devenues plus fluides et de bonne qualité, bien que des disparités existent selon les territoires. La proximité renforcée entre les deux organisations est un des facteurs de réussite souvent mentionné par les OPCA. De plus, la mise en place d'un interlocuteur dédié à la POE par Pôle emploi est très appréciée car elle augmente nettement l'efficacité dans la gestion du dispositif.

Qu'il soit de nature financière ou opérationnelle, le partenariat avec les Conseils régionaux est aujourd'hui de plus en plus prégnant. A ce titre, Agefos PME a couplé la POEI à un dispositif du Conseil régional Grand Est pour permettre à des demandeurs d'emploi de se former au titre professionnel d' « Assistant de vie aux familles », d'une durée supérieure à la durée légale de 400 heures. 2 CCP du titre sont préparés dans le cadre de la POEI, le troisième CCP étant cofinancé par le Conseil régional.

## 1.2 Impacts : effet levier et difficultés

En apportant une réponse formation individualisée et adaptée au plus près des besoins, la POEI satisfait entièrement les entreprises. Le dispositif constitue une réelle plus-value en particulier pour les TPE-PME qui n'ont pas de service RH structuré car c'est un moyen de formaliser leur processus de recrutement et de mieux définir les compétences recherchées. La prise en charge des coûts pédagogiques représente aussi un fort levier incitatif pour les entreprises.

Pour les OPCA, le soutien financier du FPSPP leur permet de renforcer l'offre de service proposée aux entreprises adhérentes, la POEI étant une des réponses apportées lorsqu'un besoin de compétences est identifié dans le cadre d'une démarche d'accompagnement RH. Par ailleurs, avec des taux d'insertion particulièrement élevés, l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation s'accordent à dire que la POEI est un des dispositifs les plus efficaces en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires.

Toutefois, plusieurs OPCA ont remonté des problèmes de financement apparus du côté de Pôle emploi dans certaines régions fin 2016. L'indisponibilité des crédits avancée par les agences Pôle emploi a eu pour conséquence de freiner les projets de POEI. Dans d'autres cas, le manque de budget a été à l'origine d'une incitation à transformer les POEI en POEC ou AFPR. Les OPCA regrettent que des dispositifs similaires soient mobilisés à la place de la POEI quand cette dernière a été identifiée comme étant le projet le plus adapté.

Des difficultés sur les délais de transmission des dossiers de la part de Pôle emploi ont également été pointées. L'envoi tardif des demandes de prise en charge souvent avec plusieurs semaines de retard,

après la date de démarrage de la formation ou en dehors de la période d'éligibilité du FPSPS pousse parfois l'OPCA en situation d'urgence à financer le dossier sur ses fonds propres (hors budget FPSPS).

## 2 Caractéristiques des actions déployées en 2016

### 2.1 Portrait des bénéficiaires : leur profil type<sup>4</sup>

Le profil type des participants aux formations demeure quasiment inchangé depuis le lancement de l'appel à projets en 2011 :

- Il s'agit majoritairement d'un homme (61%) ;
- Ayant occupé un poste d'employé (63%) ou d'ouvriers (19%) ;
- Âgé de moins de 30 ans (54%) ou entre 30 et 44 ans (33%) ;
- De bas niveau de qualification (niveau IV et infra : 73%).

Concernant les caractéristiques des actions de formation :

- 59% ont pour objectif un perfectionnement/élargissement des compétences, 18 % visent une professionnalisation et 15 %, une certification ;
- 60% des actions se répartissent parmi les 6 grands domaines de formation suivants : hôtellerie-restauration (17%), génie industriel (12%), droit (12%), informatique (10%), commerce (5%), développement personnel et professionnel (5%).

### 2.2 Sortie des participants

#### Des méthodes de collecte variées

La méthode de collecte des données liées à la sortie des participants varie selon les OPCA. Certains optent pour un conventionnement avec l'organisme de formation qui s'engage à leur communiquer les taux de placement des stagiaires. Cette méthode est fréquemment utilisée pour connaître la situation du participant à l'issue de la formation. Lorsqu'il est plus difficile d'atteindre le bénéficiaire, notamment 6 mois après la formation, les OPCA mettent en place des questionnaires en ligne ou font appel à un prestataire externe chargé de recueillir ces informations via différents canaux (courrier, mail, téléphone) et selon des modalités d'enquête qui leur sont propres. Dès lors, la diversité des méthodes rend difficiles la comparaison des taux d'insertion ou l'établissement d'un taux global tous OPCA confondus.

#### A l'issue de la formation

Les taux d'insertion déclarés dans les enquêtes BIL<sup>5</sup> par les OPCA à l'issue de la formation oscillent entre 70% et 90%. Néanmoins, il est à rappeler que ces taux doivent s'apprécier avec précaution selon

---

<sup>4</sup> Données détaillées en annexe

<sup>5</sup> Taux basés sur les enquêtes BIL POEI 2015 en raison d'un meilleur taux de complétude que celui des enquêtes LCS.

une grille de lecture tenant compte de la spécificité de l'OPCA et de plusieurs indicateurs tels que le territoire, le secteur d'activité, le profil du demandeur d'emploi (sexe, âge, niveau d'instruction...), etc.

#### **A six mois de la formation**

Afin de pallier les difficultés engendrées par la variété des méthodes de collecte, un groupe de travail inter-OPCA piloté par le FPSPP a abouti, fin 2016, au lancement d'une enquête commune de suivi à 6 mois des bénéficiaires de POE. Réalisée par un prestataire unique, cette démarche mutualisée a vocation à harmoniser les modalités d'enquête pour rendre les données exploitables et comparables entre elles. 11 OPCA<sup>6</sup> participent à cette enquête et les premiers résultats seront disponibles dès novembre 2017.

---

<sup>6</sup> Afdas, AgefosPME, Constructys, Fafiec, Fafih, Fafsea, Forco, Opcabaia, Opca defi, Opcalia, Uniformation.